



RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00968

Numéro SIREN : 491 529 426

Nom ou dénomination : AB IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2017 sous le numéro de dépôt 3122

AB IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Au capital de 1.000 €

Siège social : Rue de la Litaudière

85600 TREIZE SEPTIER

491 529 426 RCS LA ROCHE SUR YON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée,
en Société par Actions Simplifiée.**

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société AB IMMOBILIER,
société à responsabilité limitée, en
société par actions simplifiée.**

Monsieur l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du ~~1^{er} octobre 2014~~,
16 mars 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2016, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 61 229 €, un déficit net de – 26 975 €, des capitaux propres positif de 71 814 € et un endettement de 634 168 € ;
- la situation comptable intermédiaire établie au 31 janvier 2017, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître un chiffre d'affaires de 732 808 €, un bénéfice net de + 125 001 €, des capitaux propres positif de 196 815 € et un endettement de 359 354 € ;
- il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis le 1^{er} septembre 2016.

Dans le cadre de l'opération de transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part.



www.firco.fr

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle, sur la valeur comptable, des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Il est constaté l'absence d'avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à La Roche-sur-Yon,
Le 4 avril 2017.

Pour la société Audit Conseil FIRCO



Joël FIOLEAU
Commissaire aux comptes et à la transformation

